

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **15 décembre 2022** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 46

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 17

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Hubert BONHOMMET, Nadine BRUEL, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Cécile GANE, Marie-Jeanne PETERS, Evelyne LADRAS, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Philippe SENAUD, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Jean-Luc LENTIER (représenté par Isabelle LANTUEJOUL), Nathalie GARDES (représentée par Michel BAISSAC), Alain COUDON (représenté par Pierre MATHONIER), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Louis ESTEVES), Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Philippe FABRE (représenté par Philippe MAURS), Claudine FLEY (représentée par Charly DELAMAIDE), Mireille LABORIE (représentée par Christian FRICOT), Sylvie LACHAIZE (représentée par Jamal BELAIDI), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Bernard BERTHELIER), Valérie RUEDA (représentée par Philippe COUDERC), Frédéric SERAGER (représenté par Magali MAUREL)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Christelle CHASTEL, Michel COSNIER, Chloé MOLES, Guy SENAUD

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

N° DEL_2022_121 : GRANDS EQUIPEMENTS / TARIFS 2023 DU CENTRE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE

Rapporteur : Monsieur Charly DELAMAIDE

Le Centre Aquatique Communautaire accueille tout au long de l'année différents publics, qu'ils soient associatifs, institutionnels, scolaires, ou tout simplement usagers, sur une amplitude horaire importante.

Pour permettre l'accès à cet équipement au plus grand nombre de personnes et faire bénéficier de services de qualité à des coûts raisonnables, la Collectivité a fait le choix de ne pas modifier les principaux tarifs du Centre Aquatique depuis 2017.

Toutefois aujourd'hui, face à l'évolution du niveau de l'inflation générale et plus particulièrement à l'augmentation des coûts de l'énergie, une revalorisation des tarifs d'accès doit être envisagée afin de limiter les impacts sur les équilibres économiques du budget annexe dédié à cet équipement.

Cette revalorisation tarifaire est guidée par les objectifs généraux suivants :

- un enjeu envers les utilisateurs : il s'agit de proposer une tarification acceptable pour ne pas freiner l'accès aux services et impacter trop fortement la fréquentation ;
- un enjeu sociétal : il vise à répartir cette évolution tarifaire sur l'ensemble des

utilisateurs pour éviter de faire supporter les conséquences des hausses de coûts de fonctionnement uniquement aux usagers « public » ;

- un enjeu financier : il vise à rééquilibrer la part des coûts supportée par l'ensemble des utilisateurs dans un contexte économique contraint et fortement incertain et retrouver une répartition plus conforme entre les ressources générées par les utilisateurs et celles prise en charge par le contribuable.

Bien que significative, la hausse des tarifs envisagée ne suffira pas à compenser pas la hausse des coûts de fonctionnement a fortiori si le contexte inflationniste se poursuit sur l'année 2023.

Conformément à la grille jointe en annexe, il est donc proposé une hausse moyenne des tarifs publics de 10 % applicable au 1^{er} janvier 2023. Il est rappelé que cette première mesure ne permettra de couvrir qu'une partie de l'impact des hausses de charges et que, contrairement à d'autres territoires, la collectivité fait en contrepartie le choix de ne pas diminuer l'offre de service. Il est également précisé que les titres acquis antérieurement au 1^{er} janvier 2023 et afférents au système électronique d'entrée du Centre Aquatique resteront entièrement valides.

Au delà de ces évolutions, les tarifs concernant les conventions d'utilisation conclues avec les associations, les établissements d'enseignement et autres structures qui courent en fonction des années scolaires devront également être revus au cours du premier semestre 2023 pour une mise en application à partir du 1^{er} septembre à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les nouveaux tarifs d'accès au Centre Aquatique Communautaire applicables à compter du 1^{er} janvier 2023 conformément à la grille jointe en annexe ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent à ce dossier et à sa mise en œuvre.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.